Women's Peace & Humanitarian Fund
A United Nations & Civil Society Partnership

Fiche Conseils sur l'Impact et les Indicateurs
Domaine d'impact 2 : Réponse humanitaire et aux crises

La fiche conseil suivante fournit des conseils aux partenaires potentiels de la WPHF sur le domaine d'impact 2 : réponse humanitaire et aux crises, ainsi que sur les indicateurs requis pour les rapports, et les autres indicateurs suggérés à utiliser pour mesurer et suivre les progrès et les résultats du projet.

À propos de la prévention et résolution de conflits :

Dans cette thématique, l'impact attendu est ***L'accès des femmes et des filles à une réponse et à des services humanitaires locaux, inclusifs, sensibles au genre et vitaux dans les contextes de conflit et de crise sont améliorées.***

Il peut s'agir d'une variété d'approches d'intervention qui aident les femmes, et filles et leurs communautés à accéder à l'aide humanitaire et aux services durant une crise, mais aussi qui contribuent à la participation active des femmes, des jeunes femmes et des organisations de la société civiles des droits des femmes ou dirigées par des femmes à la planification et réponse humanitaire et de crise dans le pays. En voici quelques exemples :

- Soutien direct aux femmes ou aux ménages dirigés par des femmes, en leur procurant des services ou des biens durant une crise humanitaire pour réduire l'impact négatif de la crise (par exemple de la nourriture, des équipements, des kits d'hygiène, un refuge, de l'argent comptant, etc…)
- Participation aux organes de prise de décision, comités ou mécanismes communautaires, ou autres espaces où les femmes peuvent exprimer leurs opinions et influencer la prise de décision sur la manière dont la réponse humanitaire et aux crises est mise en place dans leur communauté
- Etablissement ou renforcement des mécanismes ou processus pour améliorer la planification et réponse humanitaires et aux crises sensibles aux besoins et priorités des femmes et des filles
- Renforcement des capacités des OSC pour contribuer efficacement à la planification et réponse humanitaires et aux crises ainsi qu'aux efforts de secours
- Plaidoyer ou dialogues communautaires, notamment des campagnes sur les réseaux sociaux, menés par des femmes pour sensibiliser à propos de la réponse humanitaire
- Etablissement ou renforcement de collaborations entre les réseaux ou associations de femmes pour la planification, la réponse et le relèvement humanitaires dans les contextes de crise.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et les OSC doivent concevoir leurs projets en fonction des besoins spécifiques de leur contexte.

Résultats escomptés

Dans la **section 3** de la proposition programmatique, les résultats (ou changements) attendus doivent être décrits sous forme narrative, ainsi que la manière dont ils contribueront à l'impact global.

Un **changement escompté** représente les **changements** à court, moyen ou long terme que l'on s'attend à voir se réaliser si les interventions, activités et produits sont mis en œuvre.

Plus précisément, cette section devrait répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les résultats (changements) escomptés que le projet souhaite atteindre, en fonction des problèmes identifiés ?
- Quelles stratégies ou approches utiliserez-vous pour implémenter les interventions et activités ?
- Comment vos produits et activités adressent-ils directement les dynamiques de conflit et de crise, ainsi que les angles femme-paix-sécurité et action humanitaire ?
- Qui bénéficiera de ces interventions ?
- Comment vos projets construisent-ils sur des structures existantes au niveau communautaires ou locales ? Ou bien remplissent-ils un gap identifié ?

Dans l'annexe A, les OSC développeront un cadre de résultats en fonction des interventions, ainsi qu'un énoncé des résultats développé pour le projet et qui contribue à son impact.

Produits, activités et période

L'annexe A du modèle de proposition met en évidence les produits et les activités que votre organisation réalisera, ainsi que la période durant laquelle chaque activité est planifiée. L'addition de tous vos produits mène à votre résultat : somme des produits = résultat.

Produit : Un produit est un service ou une action achevée qui est réalisé(e) par votre organisation, sur la base d'un groupe d'activités. Un produit est rédigé de la manière suivante : *Opportunités de renforcement des capacités offertes aux organisations des droits des femmes sur la planification humanitaire et de crise.*

Activité : Action réalisée par votre organisation à l'aide de ressources humaines et financières. Une activité est spécifique et rédigée de la manière suivante : *formation pour 25 OSC sur la planification humanitaire, les compétences de leadership, et le suivi.* Vous devez avoir plusieurs activités contribuant au résultat et être aussi précis que possible.

Période : date à laquelle chaque activité est planifiée. Le mois et l'année doivent être précisés.

Le nombre de produits et d'activités dépend de plusieurs facteurs, notamment des ressources humaines et financières disponibles, de la portée et de la durée de votre projet et de ce qui est nécessaire pour contribuer au changement attendu.

Exemple:

Produits	Activités	Période
Produit 1 : Renforcement des capacités des OSC sur la planification et la réponse humanitaires.	• Formation pour 25 OSC sur la planification et la réponse humanitaires (50% d'organisations dirigées par des jeunes) • *Coaching/*accompagnement pour 50 membres d'OSC (25 jeunes femmes et 25 femmes) sur le développement de plans d'actions communautaires pour la réponse humanitaire	Jan 2026 Fév-Avril 2026
Produit 2 : distribution de paniers de nourriture aux ménages dirigés par des femmes	• Entreprendre un exercice de cartographie des ménages dirigés par des femmes • Approvisionnement de nourriture produite localement • Distribution de paniers de nourriture à 100 ménages dirigés par des femmes	Fév 2026 Fév 2026 Mar 2026

Mesurer la réponse humanitaire et aux crises (indicateurs requis)

Au niveau de **l'impact**, les organisations **sont tenues d'utiliser** les indicateurs suivants afin de démontrer le changement à ce niveau, comme noté dans le modèle de propositions :

1. Nombre/pourcentage de femmes participant à la prise de décision dans la réponse humanitaire (par groupe d'âge)

2. Nombre d'OSC ayant fourni une assistance et une réponse humanitaires sensibles au genre (et type d'assistance)
3. Nombre de femmes et de leurs familles ayant bénéficié d'une assistance et réponse humanitaire (+ description du type d'aide humanitaire reçue)

Au niveau du **résultat**, vous devez développer un indicateur pour démontrer le changement. De plus, les deux indicateurs de portée suivants sont obligatoires :

1. Nombre de personnes bénéficiant directement de l'intervention (par sexe ou âge[1])
2. Nombre de personnes bénéficiant indirectement de l'intervention

Tableau 1 : Définitions des indicateurs (indicateurs obligatoires)

Indicateurs obligatoires	Définitions
Indicateur d'impact 1 Nombre/pourcentage de femmes participant à la prise de décision dans la réponse humanitaire (par groupe d'âge)	Cet indicateur est quantitatif et comptabilise le nombre total de femmes participant activement à des organes de prise de décision, des comités communautaires ou d'autres mécanismes ou espaces où les femmes peuvent exprimer leurs opinions et influencer les décisions relatives à la mise en œuvre des réponses et du relèvement dans leurs communautés, districts, régions ou pays. La participation à la prise de décision ne se limite pas à la présence physique d'une femme au sein d'un organe ou d'un comité décisionnel, mais implique que les femmes aient pu exprimer leurs préoccupations, influencer une décision ou un processus, ou participer à un vote décisionnel. Vous devez déclarer le nombre total de femmes et il n'est pas obligatoire d'utiliser une unité en pourcentage. Si vous souhaitez également fournir un pourcentage, celui-ci se calcule en divisant le nombre total de femmes participant activement à la prise de décision par le nombre total de femmes enquêtées. Par exemple : 50 % (50 femmes sur 100). Cet indicateur doit être ventilé par sexe et groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus), lorsque cela est possible.
Indicateur d'impact 2 Nombre d'OSC ayant fourni une assistance et une réponse humanitaires sensibles au genre (et type d'assistance)	Cet indicateur est quantitatif et comptabilise le nombre d'OSC, d'organisations communautaires ou d'autres partenaires qui fournissent une assistance humanitaire directe aux populations en situation de crise. Ces interventions doivent répondre aux besoins et priorités des femmes. En plus du nombre d'OSC ayant fourni une assistance, le type d'assistance (par exemple : kits d'hygiène, paniers alimentaires, aide en espèces, etc.) doit également être rapporté.
Indicateur d'impact 3 Nombre de femmes et de leurs familles ayant bénéficié d'une assistance et réponse humanitaire (+ description du type d'aide humanitaire reçue)	Cet indicateur est quantitatif et comptabilise le nombre de femmes (et de personnes) ayant reçu une assistance humanitaire directe et une aide de secours dans le cadre d'un projet d'OSC. Cette assistance peut prendre diverses formes, notamment la distribution de nourriture, de biens non alimentaires tels que des kits d'hygiène, des couvertures, des articles ménagers, du matériel, ainsi que des transferts monétaires ou encore un appui au logement, afin de faire face à une crise humanitaire. Lors de la déclaration de cet indicateur, il est important de préciser non seulement le nombre de femmes ou de personnes ayant reçu une aide ou des services humanitaires, mais aussi le type d'aide ou de services reçus, ainsi que la manière dont cela a contribué à renforcer leur résilience pendant la crise.

[1] La **déségrégation des données** doit être effectuée par sexe (femmes/filles et hommes/garçons, ou, le cas échéant, personnes issues des communautés LGBTQI+) et par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus). D'autres catégories de ventilation peuvent également être utilisées, selon la pertinence du contexte, notamment : les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes (PDI), les réfugié(e)s, les ménages dirigés par des femmes, etc.

Les indicateurs de portée sont inclus au niveau du résultat dans le cadre de résultats. Le reporting pour ces indicateurs est uniquement annuel.

Indicateurs de portée	
Nombre de personnes bénéficiant directement de la réponse (par sexe, groupe d'âge ou autres variables)	Les bénéficiaires directs sont les personnes, groupes ou organisations qui bénéficient directement de votre intervention ou qui sont les destinataires directs de vos activités. Les bénéficiaires directs correspondent aux groupes cibles du projet. Les bénéficiaires directs doivent être ventilés par sexe et par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus). D'autres catégories de ventilation peuvent être ajoutées si nécessaire (par exemple : personnes en situation de handicap, personnes déplacées internes (PDI), réfugié(e)s, membres des communautés hôtes, ménages dirigés par des femmes, parties prenantes, etc.).
Nombre de personnes bénéficiant indirectement de la réponse	Les bénéficiaires indirects sont les personnes, groupes ou organisations qui ne sont pas directement visés par vos interventions, mais qui en bénéficient indirectement. Il peut s'agir d'autres membres de la communauté ou de membres de la famille qui tirent un bénéfice des interventions menées auprès des bénéficiaires directs. Le calcul des bénéficiaires indirects est généralement effectué en utilisant la taille moyenne des ménages et en la multipliant par le nombre de bénéficiaires directs. Bien que cette méthode puisse entraîner un certain double comptage, l'utilisation d'une taille moyenne prudente permet de limiter ce risque. Par exemple, si la taille moyenne d'un ménage est de 5 personnes et que le nombre de bénéficiaires directs est de 100, le calcul sera : 5 × 100 = 500 bénéficiaires indirects. Les bénéficiaires indirects n'ont pas besoin d'être ventilés par sexe, âge ou autres catégories.

Autres indicateurs de résultat suggérés[2]

En outre, les OSC peuvent ajouter un indicateur supplémentaire pertinent pour leurs projets. Celui-ci doit être inclus dans le **cadre de résultats**. L'indicateur doit être en mesure de démontrer le changement attendu que le projet vise à réaliser sur la base des interventions.

Les indicateurs suivants ne sont que des **suggestions** destinées à vous guider dans la définition de vos indicateurs. Ils ne sont pas obligatoires.

Autres indicateurs de résultat suggérés	Définitions
Nombre d'OSC soutenues ou ayant bénéficié d'un renforcement des capacités afin de contribuer efficacement à la planification, à la réponse et aux efforts de secours humanitaires et de gestion des crises	Il s'agit d'un indicateur quantitatif qui comptabilise le nombre total d'OSC ayant bénéficié d'un soutien direct ou d'un renforcement des capacités de la part de votre organisation ou de ses partenaires. Le renforcement des capacités en matière de réponse humanitaire, de gestion des crises et/ou de relèvement comprend l'accompagnement, le mentorat ou les formations formelles qu'une OSC reçoit dans le cadre du projet de la part de votre organisation ou de ses partenaires de mise en œuvre. Les thématiques portent spécifiquement sur le renforcement des compétences et des connaissances liées au leadership des femmes dans les interventions humanitaires et les réponses aux crises, ou sur toute autre formation permettant aux femmes de participer activement à la prévention, à la préparation et à la réponse aux crises humanitaires. Il convient de comptabiliser le nombre d'OSC participantes et non le nombre de formations dispensées au cours du projet. Il peut également être utile de

[2] Il convient de trouver un équilibre entre les indicateurs quantitatifs et **qualitatifs**. Les indicateurs qualitatifs vous permettent d'explorer en profondeur les expériences, les opinions et les perceptions des individus et des groupes et contribuent à expliquer "comment" et "pourquoi" les changements se sont produits.

Autres indicateurs de résultat suggérés	Définitions
	suivre le nombre de participantes et participants ayant bénéficié de ce soutien. Lorsque cela est pertinent, l'indicateur doit être ventilé selon le type d'organisation, par exemple : organisation dirigée par des femmes, organisation dirigée par des jeunes, organisation axée sur les personnes en situation de handicap ou autre type d'organisation.
Nombre/type de campagnes de plaidoyer dirigées par des femmes, de dialogues communautaires ou de campagnes de sensibilisation organisés afin de sensibiliser aux réponses humanitaires et aux crises	Il s'agit d'un indicateur à la fois quantitatif et qualitatif qui comptabilise le nombre et décrit le type de campagnes de plaidoyer, de dialogues communautaires, de campagnes de sensibilisation ou d'information, ou d'autres événements organisés par votre organisation afin de sensibiliser les bénéficiaires, les communautés et les autres parties prenantes à la crise humanitaire en cours (y compris les pandémies).
Nombre de réseaux ou d'associations de femmes collaborant à la réponse humanitaire, au relèvement et à la planification en contexte de crise	Il s'agit d'un indicateur quantitatif qui comptabilise le nombre total de réseaux ou d'associations qui se réunissent et/ou coordonnent des actions de réponse humanitaire, de relèvement, de planification ou de gestion des impacts des crises humanitaires, y compris des pandémies (par exemple les violences faites aux femmes pendant une pandémie). Les réseaux et associations désignent des regroupements d'organisations. Votre propre organisation peut être membre de l'un de ces réseaux ou associations.
Nombre de femmes, de filles et de populations affectées par une crise bénéficiant directement d'un soutien à travers les initiatives des organisations de la société civile	Il s'agit d'un indicateur quantitatif qui comptabilise le nombre total de femmes et de filles, d'hommes et de garçons ayant reçu un soutien de la part de votre organisation ou de ses partenaires au cours d'une crise humanitaire. Le soutien peut prendre la forme de la fourniture directe de services ou de biens (nourriture, transferts monétaires, équipements, produits d'hygiène, matériel, etc.), d'un hébergement, ou de toute autre assistance permettant de réduire les effets négatifs de la crise humanitaire sur les populations. Lorsque cela est possible, l'indicateur doit être ventilé par sexe et par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus).
Nombre d'impressions sur les réseaux sociaux et/ou de consultations des campagnes par les populations (Facebook, site web, radio, Twitter/X, webinaires, etc.)	Il s'agit d'un indicateur quantitatif qui mesure le nombre total de clics sur les réseaux sociaux et/ou le nombre de personnes atteintes par les campagnes. Pour les réseaux sociaux, cela peut inclure le nombre de visites de sites web, de consultations Facebook, de messages WhatsApp, d'émissions radio, de publications Twitter/X, de webinaires, etc., consultés individuellement et développés ou soutenus par votre organisation ou ses partenaires de mise en œuvre. Cet indicateur comptabilise également le nombre de campagnes distinctes diffusées sur les réseaux sociaux qui ont été consultées ou visionnées par les populations. Pour les programmes radio, veuillez préciser le nombre estimé de personnes atteintes par les messages, sur la base des données fournies par la station de radio concernée.